



DATE DE PUBLICATION : 26 septembre 2023

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes au directeur départemental de la Drôme

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Bernard COTTE**, directeur départemental de la Drôme, et, en cas d’absence ou d’empêchement à **Mme Catherine FIQUET** adjointe au directeur départemental de la Drôme, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités de la succursale de Valence et des bureaux d’accueil et d’information de Montélimar et Romans qui lui sont rattachés. M. Bernard COTTE, reçoit notamment délégation à l’effet de coter les entreprises et les dirigeants d’entreprises de la zone de compétence de la succursale de Valence, à l’exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

M. Bernard COTTE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 18 septembre 2023

Kathie WERQUIN-WATTEBLED